

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 21 JANVIER 2014 À 18 HEURES 30

N° 1 - 25 / 2014 : PROVISION POUR RISQUES ET POST EXPLOITATION DU SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS DE RANTEIL

L'An Deux Mille Quatorze, le 21 janvier 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 janvier 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Robert GAUTHIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, , Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Noël RAMON, Thierry MALLÉ, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK, Blandine THUEL.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Monique MILHAU, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 JANVIER 2014

N° 1 – 25 / 2014 : PROVISION POUR RISQUES ET POST EXPLOITATION DU SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS DE RANTEIL

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Le centre de stockage de déchets non dangereux de Ranteil a cessé son activité en octobre 2010.

La réglementation et notamment l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du centre de stockage de déchets non dangereux de Ranteil, prévoit qu'il soit instauré un suivi trentenaire du site après sa cessation d'activité.

Ce suivi a été conduit par le SITOMA et doit être poursuivi par la communauté d'agglomération suite à la dissolution de ce syndicat mixte le 31 décembre 2012.

La période de suivi du site est définie comme la période après exploitation pendant laquelle il est constaté une production significative de biogaz ou de lixiviat ou toute manifestation susceptible de nuire aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Le suivi a donc pour objectif de surveiller les effets de l'installation sur son environnement pendant au moins trente ans.

Ce suivi trentenaire concerne les postes suivants :

- lixiviats (entretien réseau de collecte et traitement, contrôle, démantèlement),
- biogaz (entretien réseau de collecte et traitement, contrôle, démantèlement),
- eaux pluviales (entretien fossés),
- eaux souterraines (contrôle),
- suivi administratif (assurance, maintien des garanties financières, taxes, salaires, consommables, rapports),
- intégration paysagère (entretien espaces verts, levés topographiques, entretien couverture),
- sécurité et accessibilité (clôture, accessibilité, voirie).

Conformément au plan comptable général, la communauté d'agglomération a l'obligation de faire apparaître des provisions dans les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) dès qu'il y a un risque ou une charge dont le montant n'est pas fixé de façon précise ; l'estimation de la provision correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions participent de la sincérité des comptes et du respect de l'image fidèle que doivent donner les comptes annuels de l'entité.

L'estimation des provisions nécessaires avait été réalisée et s'élevait à un montant de 1 500 000 € sur la période de suivi trentenaire. Pour rappel, il s'agit d'une estimation de charges dont le montant, par définition, ne peut pas être fixé de façon précise. Par ailleurs, les charges liées au suivi trentenaire sont globalement dégressives ; ainsi, la moyenne de 50 000€ observée n'est pas représentative des coûts réels mobilisables chaque année.

Suite à la dissolution du SITOMA, la communauté d'agglomération doit donc poursuivre cette logique de provisionnement et a constitué en 2013 une provision correspondant aux 27 années restant de ce plan trentenaire, pour un montant total de 1 350 000 €.

Chaque année, cette provision sera comptablement reprise pour un montant de 50 000 € permettant ainsi l'accomplissement des travaux d'entretien nécessaire au suivi trentenaire du site de stockage des déchets de Ranteil selon l'échéancier suivant :

	Provision	Reprise		Provision	Reprise
2013	1 350 000 €		2028		50 000 €
2014		50 000 €	2029		50 000 €
2015		50 000 €	2030		50 000 €
2016		50 000 €	2031		50 000 €
2017		50 000 €	2032		50 000 €
2018		50 000 €	2033		50 000 €
2019		50 000 €	2034		50 000 €
2020		50 000 €	2035		50 000 €
2021		50 000 €	2036		50 000 €
2022		50 000 €	2037		50 000 €
2023		50 000 €	2038		50 000 €
2024		50 000 €	2039		50 000 €
2025		50 000 €	2040		50 000 €
2026		50 000 €			
2027		50 000 €	TOTAL	1 350 000 €	1 350 000 €

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'article L.511-1 du code de l'environnement

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de poursuivre la logique de provisionnement entamée par la SITOMA pour la période post- exploitation pendant laquelle il est constaté une production significative de biogaz ou de lixiviat ou toute manifestation susceptible de nuire aux intérêts mentionnés à.

DIT qu'une provision de 1 350 000 € a été constituée en 2013, correspondant aux 27 années restant de ce plan de suivi trentenaire.

DIT que chaque année, cette provision sera comptablement reprise pour un montant de 50 000 € permettant ainsi l'accomplissement des travaux d'entretien nécessaire au suivi trentenaire du site de stockage des déchets de Ranteil selon l'échéancier suivant :

	Provision	Reprise		Provision	Reprise
2013	1 350 000 €		2028		50 000 €
2014		50 000 €	2029		50 000 €
2015		50 000 €	2030		50 000 €
2016		50 000 €	2031		50 000 €
2017		50 000 €	2032		50 000 €
2018		50 000 €	2033		50 000 €
2019		50 000 €	2034		50 000 €
2020		50 000 €	2035		50 000 €
2021		50 000 €	2036		50 000 €
2022		50 000 €	2037		50 000 €
2023		50 000 €	2038		50 000 €
2024		50 000 €	2039		50 000 €
2025		50 000 €	2040		50 000 €
2026		50 000 €			
2027		50 000 €	TOTAL	1 350 000 €	1 350 000 €

Pour extrait conforme,
Fait le 21 janvier 2014,

